

**Villenave d'Ornon
Projet de réaménagement de la rue Jean Pagès
Concertation règlementaire
Réunion de clôture – 13 mars 2023**

Compte-rendu

PARTICIPANTS

• **Présents :**

1. Les riverains, 16 participants.
2. Ville de Villenave d'Ornon
 - Monsieur le Maire
 - Mme la Maire adjointe de secteur
 - Les services de la Ville
3. Bordeaux Métropole, Pole Territorial Sud,
Service aménagement urbain

Les services de Bordeaux Métropole rappellent dans un premiers temps les modalités de la concertation règlementaire ainsi que le contexte de l'étude, des éléments de diagnostic, les grands enjeux puis présentent, dans un second temps, les premières hypothèses d'aménagement.

Le projet présenté propose le profil d'aménagement suivant :

- Deux voies de circulation double-sens pour les flux motorisés, compatibles avec les flux poids lourds ;
- Une piste cyclable bidirectionnelle située au Sud de l'aménagement ;
- Un trottoir Nord aux normes PMR ;
- Des aménagements paysagers reposant sur différentes strates de végétation (arborée, arbustive, herbacée) ;
- Des places de stationnement automobiles et poids lourds ;

Les participants formulent les avis suivants sur le projet :

- **Protection des riverains vis-à-vis des nuisances sonores et pollutions visuelles :** Les participants estiment que le projet n'apporte pas une réponse satisfaisante à l'enjeu de protection des riverains vis-à-vis des nuisances et pollutions sonores induites par la proximité de la rocade. Bien que qualitatives d'un point de vue paysager, les plantations proposées sont insuffisantes pour constituer des écrans phoniques.

Comme précisé lors de la réunion publique d'ouverture de la concertation, la Métropole, en charge de l'aménagement, n'est pas compétente sur le sujet de la rocade et de ses ouvrages de protection. Les discussions avec les services de l'Etat compétents dans ce domaine se poursuivent. La réalisation de plantations

supplémentaires de faible port vient d'être validée, ce qui permettra d'accroître la densité végétale de ces espaces.

Plusieurs riverains saluent cette avancée mais soulignent que cet apport en plantations supplémentaires ne devra pas se faire au détriment de la visibilité des activités présentes rue Pagès. Monsieur Le Maire s'interroge sur les modalités retenues pour l'entretien de cette végétation et notamment des arbres qui seront plantés.

Bordeaux Métropole rappelle que la localisation des plantations et le choix des essences ont été pensés de façon à prendre en compte les contraintes nécessaires à leur entretien (dont l'élagage des arbres) et minimiser la fréquence des interventions.

- **Vitesse de circulation pratiquée après aménagement** : Plusieurs riverains s'interrogent sur l'effet des aménagements proposés sur l'organisation des flux et la vitesse de circulation des automobiles et poids lourds. Des comportements dangereux sont régulièrement constatés par les habitants du quartier en raison de vitesses excessives et d'une signalétique peu lisible (au niveau du carrefour avec la route de Toulouse).

Bordeaux Métropole précise que les comptages réalisés ont permis de constater qu'à ce jour les vitesses moyennes pratiquées étaient de 40km/h. Ces vitesses peu élevées associées aux aménagements proposés conduiront à une modification du contexte dans lequel s'insèrent la voie et sa perception. Le projet prévoit la séparation des usages piétons, cycles et motorisés. Les aménagements cycles et piétons auront une altimétrie supérieure à celle de la chaussée. Des bordures hautes seront donc aménagées et des glissières métalliques habillées de bois seront réalisées pour assurer leur sécurité. Ces aménagements seront donc dissuasifs.

- **Scénario raccordement à la route de Toulouse** : Plusieurs riverains trouvent que le scénario d'interconnexion des aménagements cyclables réalisés avec la route de Toulouse ne garantit pas pleinement la sécurité des futurs usagers. Ces derniers s'interrogent sur l'opportunité de proposer deux itinéraires pour rejoindre la route de Toulouse, à savoir la piste bidirectionnelle et la zone 30 mixte. Il leur paraît plus pertinent d'inviter les cyclistes à emprunter qu'un seul itinéraire, à savoir la piste bidirectionnelle. Même si celle-ci présente une topographie désincitative, contrairement à la zone mixte, elle présente l'avantage d'isoler le cycliste des voitures et poids lourds. La solution réside peut-être dans la suppression d'une des deux voies permettant de gagner le carrefour Maréchal Leclerc/ route de Toulouse/ Georges Clémenceau (dans le sens VO-Bdx).

Bordeaux Métropole précise que l'interconnexion avec la route de Toulouse est un sujet complexe en raison de l'importance des flux de véhicules, de la topographie présente, de la configuration du carrefour Maréchal Leclerc/ route de Toulouse/ Georges Clémenceau et de la présence du Tramway. Plusieurs scénarios ont été étudiés, dont la réalisation d'un giratoire, qui s'est avéré malheureusement impossible en raison de la topographie et de l'emprise disponible.

Le scénario de raccordement présenté est encore à l'étude mais reste à ce jour le plus pertinent au regard des contraintes évoquées précédemment. La pente et les modalités de connexion vont être affinées dans les semaines à venir à la suite de l'engagement d'études complémentaires. Bordeaux métropole explique qu'il est indispensable d'aménager la zone 30 mixte afin d'offrir un itinéraire complémentaire et sécurisé à tous les usagers, car il sera impossible d'empêcher l'usage de cet itinéraire par les cycles.

- **Suppression des stationnements non autorisés** : Les participants sont inquiets de la suppression des possibilités de stationnement le long de la voie. Les activités en présence, dont le climbing génèrent un important besoin et ils redoutent le report de véhicule dans les voies adjacentes (qui ne sont pas dimensionnées).

Bordeaux Métropole souligne que la problématique du stationnement a bien été identifiée dans le cadre du diagnostic. Elle rappelle que les aménagements envisagés seront réalisés dans des emprises très contraintes. Des différents profils étudiés, celui retenu est celui qui permet d'offrir le maximum de stationnements. Lors de l'enquête stationnement réalisée en phase amont, 49 places non aménagées ont été relevées. Le projet les compense en totalité et prévoit également 2 stationnements poids lourds.

- **Gestion des eaux pluviales** : Les participants s'interrogent sur les modalités de collecte des eaux ruissellement issues de la voie ainsi que des merlons présents au droit de la rocade.

Bordeaux Métropole précise que les aménagements envisagés n'ont aucune incidence sur les fossés existants. Le projet est composé de deux bassins versants. Le 1er sera doté d'un collecteur d'eau pluviale, dont le dernier tronçon sera créé à cette occasion. Les eaux collectées seront ainsi renvoyées vers le réseau existant. En revanche le second bassin versant, sera doté de dispositifs de collecte permettant l'infiltration sur site et cela, en raison de l'absence de collecteur au niveau de Clémenceau. Il est précisé que ces dispositifs seront similaires à ceux envisagés dans le cadre du projet d'aménagement de cette dernière.

- **Calendrier des travaux** : Les participants souhaitent des précisions sur les grandes étapes à venir et calendrier des travaux.

Bordeaux métropole précise qu'hormis au niveau de l'interconnexion avec la route de Toulouse qui reste à affiner, l'économie générale du projet d'aménagements retenue n'est susceptible d'être remise en cause dans les semaines à venir. Seuls des ajustements mineurs pourraient intervenir mais ces derniers ne conduiront pas à réinterroger tout le projet. Les études préliminaires arrivent à leur terme. La fin des études PRO et EXE est programmé pour la fin d'année. Les travaux débuteront en 2024 pour une durée de 2ans.

En conclusion de cette réunion, il est rappelé que le public ne pourra plus inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet à l'Hôtel de Ville de Villenave d'Ornon, au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole et sur le site internet de Bordeaux métropole à compter du 22 mars 2023 à 17h 00. (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>)